Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 022-212201990-20260903-2026000072-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLEUMEUR - GAUTIER

Date de convocation : 27 août 2026 Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15 **Quorum atteint**	L'an deux mille vingt-six, le 03 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur LE MOULLEC Frédéric, Maire Etaient présents : Madame BOBONY Annaïg, Madame BOURDOISEAU Sindy, Madame CALLEC Angélique, Madame CLENET Véronique, Madame CORNILLAULT Annabelle, Monsieur FAISANT Gurvan, Monsieur LE MOULLEC Frédéric, Monsieur LE ROUZÈS Benoît, Madame LE TIRANT Christine, Madame LOUTOUFI Céline, Monsieur TERRIEN Yannick, Monsieur TRÉHIOU Mickaël
	Absents : Représentés : Monsieur L'ANTHOËN Jérémie procuration à Monsieur TRÉHIOU Mickaël Monsieur LE GUEN François procuration à Monsieur TERRIEN Yannick Monsieur RENAUD François procuration à Monsieur LE ROUZÈS Benoît Non-représentés :
Secrétaire de séance	Monsieur Benoît LE ROUZÈS
Assistait également	Madame HENRY Anne-Hélène, Secrétaire de Mairie

Attribution d'une subvention exceptionnelle Comice Agricole du Canton de Lézardrieux

Le Comice Agricole du Canton de Lézardrieux se déroulera sur notre territoire le 12

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 022-212201990-20260903-2026000072-DE

septembre prochain. Cet événement contribue activement à l'animation locale, à la valorisation du monde agricole et au dynamisme économique et touristique de notre commune.

Pour faire face aux dépenses exceptionnelles liées à l'organisation de cette manifestation, l'association a sollicité le soutien financier de la commune par l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 528,00 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2321-2 ;
Vu la demande écrite présentée par l'association ;
Considérant l'intérêt public local que présente cette manifestation pour la commune ;
Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2026, au compte 65748 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 528,00 € au Comice Agricole du Canton de Lézardrieux

- dit que cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2026, au chapitre 65, compte 65748.

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance

Président de séance

MAIRIE DE PLEUMEUR-GAUTIER
(Côtes d'Armor)